
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-214 du 2 Juin 1988

portant nomination du Camarade Taofiqui MALIKY en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin auprès de la République Populaire de Chine.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- W le décret N° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération,
- W le décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur les rémunérations, les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents,
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du mercredi 9 Mars 1988,

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Taofiqui MALIKY est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin auprès de la République Populaire de Chine.

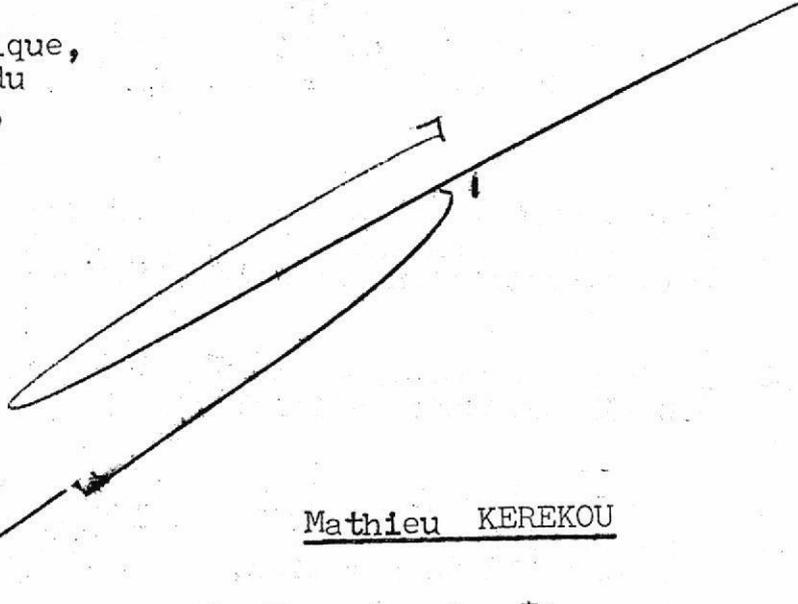
.../...

Article 2.- Dans ses nouvelles fonctions, le Camarade Taofiqui MALIKY bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués par décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 et les actes qui l'ont modifié, aux chefs de postes diplomatiques.

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 2 Juin 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



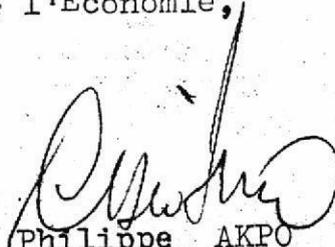
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Guy Landry HAZOUME



Philippe AKPO

Ministre intérimaire

Ampliatiions: PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 MAEC-MFE 8
AMBASSADE BENIN-CHINE 4 INTERESSE 2 DPE AU MTAS 2 DLC-DPE-INSAE-BCP 8
DB-DSDV-DCOF-DI-DTCP 6 AUTRES MINISTERES 13 GCONB-DCCT 2 IGE 3 BN-DAN 2
UNB-ENA 2 JORPB 1.-